

## Contact - MAIRIE DE KERLAZ

---

**De:**  
**Envoyé:** mardi 7 novembre 2023 01:15  
**À:** Contact - MAIRIE DE KERLAZ  
**Objet:** Enquête publique modification numéro 2 du PLU KERLAZ

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

Je vais vous faire part de ce que je ne souhaite pas et poserai des questions qui en découlent.

Concernant le ker championnet ou maner an aod :

- ma plus grande crainte est de voir le site devenir un lieu de squat (activité organisée qui se répand)
- il est dommage de voir le site se délabrer quand on repense à sa vocation initiale particulièrement louable

À quelle destination est prévue ce bâtiment ??

- l'activité devra être compatible avec la protection du site naturel, le voisinage, l'inconfort des marées d'algues vertes.

Quelles modifications des bâtiments vont être autorisées car les règles apparaissent floues ?

- les modifications extérieures devraient être mineures pour le respect de l'aspect du site mais aussi vu les contraintes imposées en la matière au voisinage.

Concernant le parking de plage de Trezmalouen :

- de plus en plus de véhicules stationnent en permanence sur le bord de plage avec cet été une saturation des places par de grands véhicules entravant l'accès à la plage (éventuellement des secours)
- les camping-cars se garent en travers, ne sont pas discrets mais de par leur taille sont moins nombreux et possèdent leurs sanitaires, au contraire les vans n'en ont pas (leurs occupants font leurs besoins n'importe où) et sont beaucoup plus nombreux
- les berges de la plage se dégradent rapidement, les zones sont régulièrement submergées avec projections de galets

Des places de parking en retrait semblent licites mais le site proposé doit être bien intégré visuellement, non surdimensionné et ne doit pas nuire aux 2 voisins proches.

- comment stabiliser sans dénaturer un site en pente ?
- une végétation serait-elle prévue pour masquer les véhicules ?
- comment éviter un stationnement permanent (étant un témoin direct j'ai déjà vu des véhicules rester plusieurs mois)?
- les camping-cars seraient ils autorisés ?
- comment régler le problème des sanitaires s'il y'a parking conséquent ?

En tant que voisin direct je fais régulièrement le ramassage des ordures laissées dans la zone...

Voici mes remarques qui essaient d'être constructives.

Pas facile d'aménager sans dénaturer.

FRIAT Guillaume  
13 Kerléol 29100 KERLAZ